

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL290

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 9

À la fin de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« ou à une peine plus grave ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification.